



REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à la résolution Rémy Jaquier et consorts –
Avenir des Ateliers CFF à Yverdon-les-Bains (21_RES_1)

Rappel de la résolution

A) Développement

L'histoire du maintien des Ateliers CFF dans la capitale du Nord vaudois se répète. En 2002 les autorités yverdonnoises avaient fait corps avec les autorités cantonales et les parlementaires vaudois à Berne pour combattre leur délocalisation à Bellinzzone et Olten, heureusement avec succès.

La Municipalité d'Yverdon-les-Bains, dont votre serviteur était le syndic, avait pris de nombreux contacts notamment avec certains membres du conseil d'administration des CFF, et avec le Conseil d'Etat qui lui avait apporté tout son soutien. Ces nombreuses démarches avaient finalement porté leurs fruits et les Ateliers avaient conservé leurs emplois dans le chef-lieu Nord vaudois. Depuis lors, ils ont fait l'objet de nouveaux développements de leurs installations.

Suite à de récentes révélations dans les médias, dont les détails n'ont pas été confirmés par la direction générale des CFF, il est à nouveau question de déplacer le deuxième plus grand centre d'entretien du pays et le troisième employeur de la ville. A ce jour quelques 650 employés, majoritairement installés dans la région, travaillent dans la maintenance du matériel roulant tracté de la division Voyageurs des CFF, des locomotives RE 460 et des ICN. Selon nos informations, ces derniers mois des études importantes ont été effectuées pour la réalisation d'une nouvelle étape de développement à Yverdon-les-Bains. Mais la nouvelle direction des CFF, en place depuis le printemps dernier, semble avoir des visions différentes pour un horizon à 2030.

Il est important d'initier un fort mouvement cantonal et régional, pour le maintien des Ateliers CFF à Yverdon-les-Bains ou dans le Nord vaudois.

B) Résolution à discuter et à voter par le Grand Conseil

Par la présente résolution, le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat à tout mettre en œuvre auprès de la nouvelle direction générale des CFF, avec l'aide des élus et élus vaudois à Berne, pour conserver les emplois hautement qualifiés des Ateliers CFF, à Yverdon-les-Bains ou dans le Nord vaudois.

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat confirme que la Cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines a rencontré en juin 2020 le directeur général des CFF. Lors de cette rencontre, les CFF ont fait part de leur interrogation sur les capacités à long terme de maintenance et d'entretien des trains, et de ce fait, de leur intention d'optimiser leurs processus industriels de maintenance et d'entretien, dont une partie de ces activités est actuellement réalisée sur le site d'Yverdon-les-Bains. Cette réflexion devait leur permettre premièrement d'examiner la possibilité de construire un site de maintenance plus grand, flexible et évolutif pour réviser de manière économe les rames ferroviaires, trop longtemps immobilisées pour ces travaux de maintenance, et deuxièmement, de rapatrier sur le territoire cantonal les activités d'entretien des rames du RER Vaud, actuellement réalisées dans les centres d'entretien de Genève et de Bienne. En raison des caractéristiques géographiques et patrimoniales du site historique des ateliers d'Yverdon-les-Bains, les CFF faisaient face à des difficultés pour étendre et adapter les ateliers pour réaliser une maintenance ferroviaire moderne. Par conséquent, l'option d'un autre site dans le canton de Vaud était également envisagée par les CFF.

Conscient des enjeux que représente le projet CFF pour le canton de Vaud, le Conseil d'Etat a immédiatement mis en place un groupe d'accompagnement pour appuyer la démarche CFF. Ce groupe, piloté par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), est constitué de représentants de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL), de la Direction générale de l'environnement (DGE), de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) et du Service de promotion de l'économie et l'innovation (SPEI). Les démarches du Conseil d'Etat ont également permis de sensibiliser les CFF aux préoccupations du Gouvernement et du Parlement vaudois. Les CFF ont assuré à la Présidente du Conseil d'Etat qu'ils s'engageaient à maintenir les activités de maintenance sur le territoire cantonal, et prioritairement dans la région du Nord Vaudois.

Durant l'année 2021, les CFF, avec l'appui des services cantonaux, ont procédé à l'évaluation préliminaire de pas moins d'une vingtaine de sites répartis sur le territoire cantonal pouvant accueillir les fonctionnalités CFF et couvrir les besoins futurs de maintenance des trains. Cette évaluation préliminaire a permis d'écarter, pour des raisons diverses (surface d'assolement, zone de protections des eaux, accès ferroviaires), plusieurs emplacements, pour ne retenir finalement qu'un nombre restreint de variantes remplissant les conditions nécessaires à la réalisation de ce projet dont le site historique d'Yverdon-les-Bains fait partie.

En décembre 2021, une séance réunissant les services de la Confédération, du Canton et des CFF ont permis de présenter le projet des CFF et dresser le bilan de cette évaluation préliminaire. Les conclusions de cette séance ont démontré que, par l'ampleur du projet, quelles que soient les variantes, il y aura atteinte à des intérêts dignes de protection telles que des surfaces agricoles inscrites à l'inventaire cantonal des surfaces d'assolement (SDA) ou des biens patrimoniaux inscrits à l'inventaire fédéral. Conformément à la législation en vigueur, l'approbation et la mise en œuvre de ce projet a nécessité une pesée des intérêts réglée par une coordination au niveau de la Confédération et du plan sectoriel des transports (PST). Ainsi, un groupe d'évaluation intégrant les différentes parties prenantes, aussi bien au sein des CFF qu'aux niveaux du Canton et de la Confédération, a procédé à l'examen et l'évaluation de cinq variantes regroupant les trois sites présentant les caractéristiques requises pour accueillir les installations de maintenance.

Dans le cadre de cette procédure d'évaluation pilotée par la Confédération, le Conseil d'Etat s'est positionné unanimement et fermement en faveur d'un maintien des activités de maintenance lourde à Yverdon-les-Bains. Le Conseil d'Etat a réitéré officiellement cette position dans des courriers adressés aux directeurs de l'OFT et des CFF, et souligné que si des choix entre des variantes s'avéraient nécessaires, les variantes conservant le site historique devaient être prioritairement privilégiées. En effet, ces variantes étaient les seules socialement et politiquement acceptables en assurant le maintien de ces emplois qualifiés et de ce savoir-faire unique et historiquement ancré dans la région du Nord Vaudois.

Finalement, les conclusions du groupe d'évaluation ont abouti à une recommandation en faveur de la variante impliquant une transformation majeure des ateliers d'Yverdon-les-Bains, associée à un nouveau site d'entretien léger sur la commune d'Aigle, à proximité du faisceau de voies de garage de Saint-Triphon. Ces réflexions permettent ainsi d'inscrire le projet définitif dans le PST, de lancer la procédure de consultation auprès des offices fédéraux, puis durant l'été auprès des services cantonaux, des communes et des tiers, pour finalement le faire valider par le Conseil fédéral d'ici à la fin de l'année 2022.

Lors d'une conférence de presse organisée le 10 juin 2022, le Directeur général des CFF, en présence de la Présidente du Conseil d'Etat et des Syndics des communes d'Yverdon-les-Bains et d'Aigle, ont annoncé les résultats de cette démarche qui permet finalement de confirmer le maintien des activités sur le site historique, tout en offrant des perspectives de développement de ce savoir-faire ferroviaire tant dans la région du Nord Vaudois que dans le Chablais, avec la construction d'un nouveau centre d'entretien

Le Conseil d'Etat entend continuer à tout mettre en œuvre pour soutenir ce projet tant auprès de la Direction des CFF que sur la scène politique nationale, compte tenu des forts enjeux sociaux et économiques, pour conserver l'entretien lourd des trains CFF dans le Nord Vaudois.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 29 juin 2022.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

A. Buffat